

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mars 2023

---

VISANT À PROTÉGER LA JEUNESSE DE LA PRÉCARITÉ PAR LA SOLIDARITÉ  
INTERGÉNÉRATIONNELLE - (N° 884)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

M. Bryan Masson et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement fait droit aux vieux travailleurs qui veulent offrir à leurs enfants le fruit d'une vie de labeur. Il restaure donc dans leurs droits la famille et la propriété. Il est de nature à inciter les jeunes Français eux-mêmes au travail et à la transmission.